

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2025

2025-29

L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Catherine, Maire.

Date de la convocation : 26/09/2025

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny**

Membres excusés : **CHAPUIS Audrey, PELUS Yohann**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 11

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

Adoption du compte rendu du 28/08/2025 : à l'unanimité

### Délibération 2025-10-01 22 (7.1) : Tarifs communaux 2026

👉 En préambule, il est rappelé qu'en octobre 2024 le conseil municipal avait exprimé le souhait de faire augmenter régulièrement les tarifs de location des salles afin de tenir compte de la hausse du coût de l'énergie. De plus, il est proposé que les tarifs tiennent compte de la nouvelle organisation de location de la salle polyvalente. Désormais, l'état des lieux d'entrée et de sortie est réalisé par l'agent communal et non plus par un élu. La commune ne souhaitant pas faire travailler son agent le dimanche, les locations courrent, de fait, du vendredi après-midi au lundi matin.

Ainsi, pour les tarifs de la salle polyvalente 2026, il est proposé, un forfait week-end au lieu d'un tarif 1 jour et 2 jours de location. Les locations se feront du vendredi après-midi (état des lieux et remise des clés) au lundi matin (état des lieux et retour des clés)

Il est également proposé de supprimer certains tarifs qui n'ont plus d'utilité.

Concernant les tarifs de location du gymnase : ceux votés en octobre 2024 sont valables pour la saison sportive septembre 2025 à août 2026. Ils pourront être revus en 2026.

Pour les tarifs des copies, ils ne sont pas modifiés mais une réflexion sera menée ultérieurement.

Madame le Maire propose de fixer comme suit, à compter du 1er janvier 2026, les tarifs de location des salles communales (salle polyvalente, maison des associations), de la vaisselle, de la sonorisation, des concessions funéraires et des occupations du domaine public.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

**FIXE, à compter du 1er janvier 2026, les tarifs suivants :**

TARIFS COMMUNAUX	2026
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	
<b>Pour réunions, assemblées (hors associations communales)</b>	
Sans repas	<b>50 €</b>
<b>Pour les associations communales : Gratuité pour 2 manifestations / an</b>	
Habitants de la commune ou sociétés ou associations extérieures	
Vin d'honneur	<b>185 €</b>
Forfait week-end - Eté (du 01/05 au 30/09)	<b>300 €</b>
Forfait week-end - Hiver (du 01/10 au 30/04)	<b>340 €</b>
Personnes extérieures à la commune ou restaurateurs	
Forfait week-end - Eté (du 01/05 au 30/09)	<b>400 €</b>
Forfait week-end - Hiver (du 01/10 au 30/04)	<b>440 €</b>
Caution	<b>1 000 €</b>
Réservation acompte	<b>80 €</b>
<b>Salle Polyvalente - Vaisselle (forfait : verres; assiettes, couverts...)</b>	
Jusqu'à 50 personnes	<b>46 €</b>
Entre 51 et 100 personnes	<b>76 €</b>
Entre 101 et 150 personnes	<b>107 €</b>
Au-delà de 150 personnes	<b>157 €</b>
<b>Pour les associations communales : demi-tarif (20€ si besoin particulier nécessitant peu de matériel et 40€ si utilisation du nouveau four)</b>	

<b>Matériel de Sonorisation Fixe à la salle polyvalente</b>	
Le prix est inclus dans le tarif de location de la salle polyvalente	
Caution	<b>200 €</b>
<b>Usage Commercial de la salle polyvalente</b>	
Forfait journée - Eté (du 01/05 au 30/09)	<b>150 €</b>
Forfait journée - Hiver (du 01/10 au 30/04)	<b>200 €</b>

<b>MAISON DES ASSOCIATIONS</b>	
Forfait week-end	<b>50 €</b>

<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>	
Concession de 50 ans - 2m <sup>2</sup>	<b>310 €</b>
Concession de 30 ans - 2 m <sup>2</sup>	<b>210 €</b>
Concession de 15 ans - 2 m <sup>2</sup>	<b>160 €</b>
<b>CONCESSIONS CAVE URNE (long 24cm, larg 40cm, prof 30cm) ou (60cm x 60 cm)</b>	
Concession de 30 ans	<b>590 €</b>
Concession de 10 ans	<b>310 €</b>
Les plaques et gravures sont à la charge des familles	
<b>CONCESSIONS COLOMBARIUM (larg 30cm, haut 44cm, prof 34cm)</b>	
Concession de 30 ans	<b>590 €</b>
Concession de 10 ans	<b>310 €</b>
Les plaques et gravures sont à la charge des familles	
<b>ESPACE DE DISPERSION ET COLONNE D'IDENTITE</b>	
Les plaques sont fournies, gravées et posées par la commune.	
<b>EMPLACEMENT FORAINS - VOGUE</b>	
Forfait week-end - Pour les stands occupants : 0 à 49 m <sup>2</sup>	<b>25 €</b>
Forfait week-end - Pour les stands occupants : 50 à 99 m <sup>2</sup>	<b>50 €</b>
Forfait week-end - Pour les stands occupants : 100 m <sup>2</sup> et plus	<b>75 €</b>

<b>DROIT DE PLACE - COMMERCES AMBULANTS</b>	
Occupation du domaine public – Forfait annuel	<b>100 €</b>
<b>DROIT D'EMPLACEMENT - TAXI</b>	
Stationnement taxi - Annuel	<b>30 €</b>
<b>PHOTOCOPIES</b>	
Pour les particuliers	
Format A4 - recto - noir	<b>0,25 €</b>
Format A4 - recto - couleur	<b>0,35 €</b>
Format A3 - recto - noir	<b>0,50 €</b>
Format A3 - recto - couleur	<b>0,60 €</b>
Pour les associations	
Format A4 - recto - noir	<b>0,15 €</b>
Format A4 - recto - couleur	<b>0,25 €</b>
Format A3 - recto - noir	<b>0,30 €</b>
Format A3 - recto - couleur	<b>0,40 €</b>

**Délibération 2025-10-01 23 (7.5) : Rénovation thermique des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque, école élémentaire) : approbation du projet et demande de subventions auprès de la DETR et du Département au titre du pacte de territoire – contractualisation 2026**

Mme le Maire indique que la commune s'est inscrite dans une démarche d'amélioration énergétique de ses bâtiments. Pour cela, elle a sollicité l'aide et l'expertise d'ALEC Ain pour identifier et prioriser les travaux d'amélioration énergétique par bâtiment. Plusieurs scénarios de rénovation ont ainsi été étudiés.

Il est proposé de retenir la réalisation d'une isolation thermique extérieure sur deux faces du bâtiment de la mairie correspondant à la bibliothèque et sur les 4 faces du bâtiment de l'école élémentaire.  
Le montant des travaux est estimé à 122 630 € HT.

De plus, la chaudière fioul du bâtiment mairie / bibliothèque étant vétuste, une réflexion sur un changement de mode de chauffage a été menée. Un système de chaudière à granulés de bois pourrait être envisagé. Montant estimé à 28 550 € HT.

Compte tenu de la technicité de ces dossiers, la commune fera appel à un maître d'œuvre. Montant estimé à 18 000 € HT.

Ainsi, le montant total des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élèverait à 169 180 € HT.

Il est ainsi proposé de solliciter le Département au titre du Pacte de territoire pour l'année 2026 pour un taux d'aide de 20 % et de la DETR 2025 au taux de 20 % et le fond de concours du Plan d'Equipement Territorial 2 de Grand Bourg Agglomération au taux de 30%.

Le plan de financement envisagé est :

<b>Coût prévu du projet</b>		<b>Financement prévu du projet</b>		
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant HT*</b>	<b>Nature des recettes</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
<b>1 - TRAVAUX</b>	<b>151 180</b>	<b>FINANCEMENTS PUBLICS</b>	<b>70%</b>	<b>118 426</b>
Isolation thermique extérieure	122 630	Département Contractualisation 2026	20%	33 836
<i>Ecole élémentaire 4 faces</i>	<i>110 170</i>	DETR 2025	20%	33 836
<i>Bibliothèque 2 faces</i>	<i>12 460</i>	PET 2 - GBA	30%	50 754
Changement mode de chauffage	28 550			
<b>2 - MAITRISE ŒUVRE</b>		<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>30%</b>	<b>50 754</b>
Mission maîtrise d'œuvre (12 % des travaux)	18 000	Autofinancement, fonds propres	30%	50 754
<b>TOTAL</b>	<b>169 180</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>169 180</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

**APPROUVE** le projet de rénovation thermique tel que présenté ci-dessus, ainsi que son plan de financement.

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la contractualisation 2026, auprès de la DETR 2025 et du dispositif PET 2 de Grand Bourg Agglomération.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Concernant le PET 2, il est précisé que la commune dispose d'une enveloppe de 80 000 € et d'un supplément d'environ 7 000 € qui doit être utilisé pour un projet lié à l'école. Le dossier de demande de financement de PET 2 pour l'isolation thermique sera présenté en réunion de la conférence Bresse en octobre ou novembre 2025. Il restera une enveloppe d'environ 30 000 € qui pourra être mobilisé sur 2026.

SEM LEA « chaleur partagée », C. Picard explique que la SEM LEA propose depuis peu un nouveau dispositif pour les réseaux de chaleur adaptés aux petites structures. D. Perrot indique que l'étude réalisée pour un réseau de chaleur n'incitait pas à aller dans ce sens, le volume à chauffer n'étant pas assez important et les bâtiments trop distants. Ce nouveau dispositif de la SEM LEA pourra être approfondi.

**Changement de chaudière** : le projet a étudié un changement de chaudière de la mairie/bibliothèque mais une étude complémentaire pourra être faite pour changer celle de l'école élémentaire moins récente.

#### DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

C. PICARD liste les **demandes d'urbanisme, de voirie et d'attribution de concession funéraire** qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

Elle rend également compte d'une **décision de virement de crédits** nécessaire pour financer les travaux d'installation de la fibre noire dans les bâtiments communaux et modernisation de la téléphonie mais également pour rembourser la caution des locataires ayant quitté les logements communaux.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131- opération 49 : Ecole élémentaire (gestion des accès)	- 18 000	
D 21538 – opération 80 – Travaux de voirie réseaux (fibre)		+ 17 000
D 165 – Dépôts et cautionnement		+ 1 000
<b>Total Section d'Investissement</b>	<b>- 18 000</b>	<b>+ 18 000</b>

#### Commission Bâtiment / Voirie

Compte rendu de la commission du 16/09/2025

Programme voirie 2026 : il portera sur la réfection d'une partie de la route des Belouzes qui est affaissée, la reprise des accotements de la route des Montets et sur le chemin de Bâgé.

Une consultation auprès d'entreprises sera faite. G. Demange rédigera un cahier des charges.

Maison des associations : les travaux avancent et devraient s'achever sur la fin d'année. Il faut prévoir l'achat de mobilier pliable, facile à ranger. Un travail devra être fait sur le règlement intérieur de la salle qui devra tenir compte des nuisances qui pourraient être occasionnées.

Matériel : les pneus du tracteur ont été changés et un escabeau sécurisé acheté. L'abribus de la Valette a été installé.

Parking salle polyvalente : La commission poursuit le travail. Il est demandé de rechercher les limites de propriété.

Borne IRVE (recharge électrique pour les véhicules) : elle est en cours d'installation. La tranchée est à finir et les potelets à installer. Il faudra veiller à ce que personne ne se gare sur cette place.

Supports vélos : la dalle vers les terrains de tennis a été faite. Les anciens supports vont être retirés et remplacés d'ici fin octobre.

Logements communaux : les 2 derniers ont été attribués.

## Commission Communication – Scolaire - Associations

Local de rangement du gymnase : la grande majorité des associations était présente. Un point a pu être fait sur le matériel. Les étagères seront supprimées et un plan détaillé sera fait avec les emplacements de rangement.

Assemblée générale commune Petits Loups, cantine, sou des écoles : Une quarantaine de personnes présente mais peu de nouvelles familles. Les bilans financiers sont positifs. Plusieurs changements vont avoir lieu au sein des bureaux et présidences.

Forum des associations : un retour plutôt positif même si certaines associations n'enregistrent pas de nouveaux bénévoles. Cet événement reste important pour la cohésion entre associations et montrer l'attractivité du village.

Compte rendu de la commission du 09/09/2025 : il est rappelé les règles de communication en période électorale qui a débuté le 01/09/25. Toutes les communications et évènements seront reconduits à l'identique (bulletin, repas communal, voeux) en respectant les principes de neutralité et de régularité.

Conférence sur Benoît PERRAT : cette conférence portera sur un ancien habitant de la commune devenu un cuisinier célèbre. Elle aura lieu le 29/11 à 16h à la salle polyvalente.

## Commission Finances :

Une page finances sera rédigée pour le bulletin mais pas de bilan de mandat.

## Commission Urbanisme

Commission du 25/09/2025

Fibre et modernisation du réseau : l'entreprise CELHAO a été retenue. Une fibre noire sera installée et reliera les bâtiments communaux. Cette fibre sera dédiée à la commune et sera sécurisée. Les travaux vont débuter mi-octobre. Le réseau téléphonique sera également modernisé avec du nouveau matériel.

Un pré-raccordement a été demandé pour les 3 logements communaux.

Ecran numérique : il remplacera le vidéo-projecteur et l'écran de la mairie qui pourront être transférés à la maison des associations.

Ordinateurs de l'école : les ordinateurs dédiés à la direction en élémentaire et maternelle sont obsolètes et vont être remplacés (devis de 1150€ les 2).

Route de Bâgé : des entreprises ont détérioré la route et continuent de le faire. La commune a fait intervenir un huissier pour le constater. Une réunion va être prévue avec l'entreprise principale et la mairie de Bâgé Dommartin.

PLU : la révision du PLU sera approuvée lors du conseil municipal du 23/10/25.

Chouette effraie : suite à une sollicitation de la LPO (ligue protectrice des oiseaux), la commune a proposé le clocher de l'église pour l'installation d'un abri. Après étude sur place, il s'avère que l'accessibilité est trop compliquée. D'autres sites peuvent encore être proposés y compris par des particuliers.

## Affaires générales

Recrutements : un agent administratif à ½ temps a été recruté. Elle commencera le 01/11 au secrétariat de mairie. Une annonce est parue pour le poste d'agent d'entretien. C'est un poste à ½ temps à pourvoir au 01/01/2026. Le jury de recrutement est prévu le 06/11.

Recensement de la population : Il a lieu tous les 5 ans. Il sera réalisé sur la commune du 06/01/26 au 15/02/26. 2 agents recenseurs devront être recrutés.

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire,  
Catherine PICARD**